17e ANNEE N° 872 PARAIT LE SAMEDI 23 Novembre 1901

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN PROGRESSISTE

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION & REDACTION
12, rue de l'Horloge
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne..... 0,20
Commerciale (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré a gré

HUBBARD le CHINOIS

Lettre ouverte aux honnêtes gens de tous les partis

Nous engageons vivement notre conseiller général, nos conseillers d'arrondissement et municipaux, et tous les honnêtes gens à se procurer et à lire le rapport Hubbard sur l'emprunt Chinois.

Nous leur recommandons aussi la lecture du « Temps » *du 17 Novembre 1901, journal ministériel, et du* « Journal des Débats » *du 16 Novembre qui analysent ce rapport.*

Nous leur recommandons enfin la lecture des admirables discours prononcés par M. Ribot et par M. Waldeck-Rousseau, président du conseil. Nous donnons d'amples extraits du discours de M. Ribot. Samedi prochain, nous analyserons de même celui du Président du Conseil qui rarement a été mieux inspiré.

Ils verront quel monument d'ineptie et de sotte fatuité constitue ce rapport !

Nous doutons que s'ils ont encore au cœur quelque chose de Français et d'honnête ils se laissent plus longtemps diriger par un pareil histrion.

LE RAPPORT HUBBARD

Bête et Sectaire !

C'est dans un certain sens un monument — (Le Temps) — Il restera comme un monument d'ineptie —
(*Journal des Débats*).

Selon Hubbard — le jésuite Juif — l'expédition de Chine fut « une croisade » !

Nous sommes allés là-bas pour faire plaisir au pape ! Le Tsar orthodoxe de Russie, l'empereur luthérien d'Allemagne, le roi catholique, (mais spoliateur, selon l'Eglise) d'Italie, le roi anglican de Grande-Bretagne, le mikado-boudhiste du Japon, le président ultra-protestant des Etats-Unis, tous ces chefs d'Etat ont envoyé des troupes et des cuirassés en Chine pour faire plaisir au Saint-Siège ?

C'est à crever ! on n'est pas plus bête ! et c'est en fait d'ineptie et d'étroitesse d'esprit, d'intolérance et d'anti républicanisme, un monument que le rapport Hubbard !!

L'art. 6 du traité du 7 Septembre 1901, stipule que la Chine — doit indemniser. « les Etats, **les Sociétés** et les particuliers » qui furent lésés.

La Chine a consenti à donner une indemnité aux « Sociétés » de missionnaires et de chemins de fer ; il y a leur part sur les 265 millions.

Mais la majorité radicale-socialiste de la commission du budget sera, s'il le faut, plus chinoise que la Chine.

Elle a la prétention de supprimer cette indemnité des missionnaires et des chemins de fer.

Le rapport Hubbard, afin d'expliquer cette iniquité, cette violation du droit et de la justice, fait une charge à fond contre les catholiques :

« *On ne s'attendait guère*
« *A voir l'Eglise en cette affaire !* »

eût dit le bon La Fontaine !

L'inconscient Hubbard s'attendrit par contre à l'égard des « *grandes religions populaires de l'Asie* » (page 28 du rapport); il accuse les chrétiens chinois d'être de mauvais chinois (toi ! tu es un bon chinois !) et de « *constituer un Etat duns l'Etat.* »

Argument qu'on employait, il y a deux siècles contre les protestants ; argument des anti-sémites modernes contre les juifs ; argument de toutes les intolérances ! argument qui s'appliquerait bien mieux aux menées secrètes de la franc-maçonnerie !

Voilà l'arme à deux tranchants que ramasse ce phraseur de Gustave-Adolphe ! ce boxeur du Palais-Bourdon !!

Il retire aux missionnaires l'indemnité *que leur a donnée* la Chine, sous prétexte qu'ils n'ont pas la « personnalité juridique en vertu des lois françaises ! »

Or, écoutez bien :

M. Waldeck-Rousseau a déclaré que la loi sur les associations *n'était applicable ni aux colonies ni aux pays de protectorat* ; à plus forte raison n'est-elle pas applicable aux pays de juridiction.

Gambetta disait : « *L'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation !* » c'est-à-dire la France fait chez elle ce qu'elle veut ; mais au dehors elle doit sa protection à tous les Français, explorateurs, commerçants, missionnaires. C'est le nom français qu'elle protège.

Le comité de salut public, appliquait dans ses lignes essentielles la politique de Henri IV et de Richelieu ; n'en déplaise au pédant Hubbard, il n'y en a pas d'autre !

Danton, luttant contre les principes de cosmopolitisme, contre la politique humanitaire et de fausse générosité (par où Napoléon III plus tard nous a conduits à Sédan) Danton s'écriait :

« *Il est temps, citoyens, que*
« *la Convention nationale*
« *fasse connaître à l'Europe*
« **qu'elle sait allier la politique**
« *aux vertus républicaines...!* »

Robespierre ne pensait pas autrement.

« *Il faut* **nationaliser** *la révolution,* **ne plus voir que la France,** *et revenir à la politique traditionnelle du pays !*

Tel était l'esprit de la Révolution !

On conviendra qu'entre *Danton, Robespierre, Gambetta, Waldeck-Rousseau.....* l'opinion d'un fantôche grotesque comme Hubbard, qui invoque le « Génie de la Révolution » peut passer pour insignifiante.

C'est qu'en effet tout le républicanisme ne consiste pas à vouloir comme Hubbard et les nègres de Saint-Auban, faire de la nation l'esclave de 30.000 francs maçons ou à hurler comme sa « clique panachée » « la Carmagnole » ou « l'Internationale » —

Dieux merci ! il n'y a pas comme républicains que des brouillons, des ambitieux, des phraseurs..... et des soulards !!

X.....

Par les extraits de divers journaux appartenant à toutes les nuances de l'opinion répubicaine, nos lecteurs ont vu que le rapport de M. Hubbard n'avait guère été ménagé.

A la Chambre, M. Hubbard n'a pas eu un sort meilleur. Tous les orateurs ont été unanimes à flétrir sa parole attentatoire aussi bien au drapeau de la France qu'à ses intérêts matériels. Jusque sur les bancs de ses amis, il a trouvé des contradicteurs acerbes. Enfin, le coup de grâce lui a été porté par le Président du Conseil. Il faudrait lire tout le discours de M. Waldeck-Rousseau pour voir avec quelle hauteur de mépris il a traité ce fantoche de la politique que le hasard des intrigues avait, par ironie, appelé à parler des Affaires étrangères, étrangères surtou à son ignorance.

SÉANCE DE LA CHAMBRE

du 18 Novembre

L'emprunt Chinois. — Séance tumultueuse. — M. Hubbard désavoué par la commission du budget. — Incident scandaleux. — La séance suspendue. — Admirable discours de M. Ribot.

Grâce au sectarisme des radicaux et à l'incorrection — pour ne pas dire plus — de certains d'entre eux, cette séance, consacrée à l'emprunt, a donné lieu à des scènes scandaleuses et a dégénéré en un tumulte tel que M. Deschanel a dû se couvrir et susprendre les débats.

La discussion générale

C'est M. d'Estournelles, ancien ministre plénipotentiaire, député radical, qui prend le premier la parole. Il critique ce projet qui, dit-il, donne à l'Etat une créance privilégiée, quand les indemnitaires particuliers n'ont entre les mains qu'une créance dépréciée.

M. d'Estournelles — Mais la commission du budget va plus loin. Elle propose d'éliminer certaines créances !

Eh bien ! elle dépasse ses droits. En Orient, il n'y a pas des intérêts français correspondant à nos partis politiques, *il n'y a que des intérêts français.* Si on fait des catégories, on arrivera à faire d'un certain nombre de Français des victimes expiatoires des fautes commises par toute l'Europe (Applaudissements).

M. Hubbard, qui lui succède à la tribune, essaye dans un flux de paroles intarissable, de légitimer les conclusions de son rapport.

C'est, naturellement, sur la question des missions que M. Hubbard, qui a l'air de parler au nom du Grand-Orient, s'étend avec complaisance. Il ne craint pas de déclarer que c'est aux missionnaires seuls que sont dus les troubles de Chine ; la Chambre doit donc se montrer impitoyable contre eux.

Protestation de M. Rouvier

Et M. Hubbard, qui n'en finit pas, débite, toutes ces belles choses d'un ton assuré, et n'hésite pas à déclarer qu'il parle au nom de la commission du budget. Il a tort, car il s'attire cette république de M. Rouvier :

M. Rouvier. — J'avais demandé la la parole parce que l'honorabls rapporteur de la commission du budget a exposé ses développements dans un esprit qui n'est point celui qui a animé les décisions de la commission. (Exclamations au centre et à droite. — Interruptions à l'extrême gauche.)

J'ai coopéré moi même à la restriction du chiffre de l'emprunt, mais je ne peux pas entendre, sans élever une protestation par respect pour la vérité des faits, M. Hubbard apporter ses conclusions comme un blâme adressé à la politique traditionnelle de la France, et en faire je ne sais quelle sanction à une sorte d'interpellation qui n'a même pas été développée. (Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche).

Mes amis et moi, nous avons demandé qu'il ne fût pas émis d'emprunt public

© VILLE DE SISTERON

pour désinteresser les intérêts privés. C'est tout. Nous n'avons fait aucune distinction entre les différents bénéficiaires de l'indemnité. C'est à la demande de M. le ministre des finances qu'on a ajouté la somme de 10 milions pour faire face à certaines réclamations; mais jamais à aucun moment, la commission du budget n'a discuté sur la politique suivie par la France en Chine... (Applaudissements au centre) ni n'a donné aux propositions qu'elle présente à la Chambre le caractère que l'honorable M. Hubbard veut bien leur donner. (Vifs applaudissements au centre et sur divers bancs.)

Le discours de M. Hubbard n'avait fait aucune impression sur la Chambre. Mais, après la réplique de M. Rouvier, il a paru à tous simplement grotesque.

Avec M. Berthelot, député radical-socialiste de la Seine, signataire d'un amendement qui a réuni l'adhésion de M. Léo Meillet, ancien communard et de M. Astier, autre député radical-socialiste le débat est reporté sur le terrain financier.

Il vient défendre un amendemen qui tend à relever l'emprunt à 265 milions pour le paiement immédiat des indemnités à toutes les victimes, sans exception.

« Quoi qu'on en dise, la question cléricale n'est pas en jeu etles noms mêmes des signataires de l'amendement devraient suffire à le prouver.

Ce qui est en jeu, c'est la dignité de la France et le respect de la parole donnée, »

M. Berthelot est trés applaudi.

Incident scandaleux

Jusque-là le débat avait été calme, relativement.

Mais voici M. Ribot à la tribune. Ses premières paroles déchaînent un orage d'une violence inouïe.

Qu on en juge :

M. *Ribot. — Les vues de M. Hubbard n'aurait qu'une importance relative* si elles n'avaient été apportées a la tribune au nom de la commission du budget. Il est imposible de ne pas protester.

M. Bertrand. — Nous avons déjà protesté à la commision du budget.

M Ribot. — Notre devoir est de répudier certaines parties de ce rapport que je regrette d'avoir vu imprimer au nom de la Chambre (Exclamations à l'extrême-gauche).

M. Berteaux. — Votre langage est inconvenant. (Bruit.)

M. Ribot. — Il ne s'agit pas d'une question de courtoisie personnelle : la chose est plus haute et plus grave. N'ayant pas mandat de la Chambre, vous l'avez reconnu vous-même, *usurpant ce mandat*, vous avez apporté à la tribune un désaveu de la politique traditionnelle de la France dans des termes que vous regretterez vous-même (Exclamations à l'extrême-gauche. — Applaudissements à droite et au centre.)

M. Berteaux. — Et si l'on vous donnait une paire de gifles ?

On comprend quel tumulte ont soulevé ces paroles inconvenantes de M. Berteaux que les radicaux et les socialistes ont eu le mauvais goût d'applaudir. Le centre, la droite et la gauche acclament M. Ribot, qui demeure impassible au millieu du tumulte :

Le président se couvre

En présence de cette attitude de M. Berteaux, le président consulte la Chambre sur l'application de la censure simple qui est votée à une forte majorité. Les socialistes et les radicaux en profitent pour recommencer le tumulte.

M. Ribot, qui remonte à la tribune, est accueilli par une bordée d'injures. Pendant près d'un quart d'heure il ne peut continuer son discours. Très crâne, il tient tête à l'orage et peut faire entendre sa protestation. Mais ce bruit ne cesse pas. De guerre lasse, M. Deschanel se couvre et suspend la séance.

M. Ribot descend de la tribune acclamé par ses amis.

Reprise de la séance

Une demi-heure après, les esprit étaient un peu calmés et M. Ribot peut enfin se faire entendre.

Dans un admirable discours, M. Ribot flétrit le sectarisme des radicaux qui renient la politique traditionnelle de la France.

M. Ribot. — La politique que je défends n'est pas la politique d'un cabinet, c'est celle de tous les cabinets qui se sont succédé en France.

Je reprochais tout à l'heure un peu vivemént à M. le rapporteur d'avoir soulevé ces questions bien que la commision n'eût pas reçu mandat de de les examiner. Il le reconnait d'ailleurs lui-même. »

Plusieurs membres de la Commision interviennent pour affirmer que M. Hubbard n'a jamais eu l'approbation de la Commission pour la partie politique de son discours.

M. Ribot poursuit, de plus en plus applaudi :

M. Ribot, — Il y a autre chose, dans le rapport, que la répudiation de la politique séculaire de la France.

On veut que la France se réduise au rôle d'Etat neutre, qu'elle n'ait plus à faire en Orient la politique des grandes puissances qui s'élèvent comme l'Allemagne et l'Italie : on veut que la France s'isole et vive, en quelque sorte, à part de l'Europe, (Réclamations sur divers bancs à gauche.)

Vous avez dit que nous avions eu tort d'aller en Chine.

Quel rôle voyez-vous pour la France ? Comment ! l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, les Etas-Unis enverraient à Pékin une partie de leur armée, et nous, Français, parce que nous y avons des missionnaire, nous n'irions paz ? (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

Il y a dans votre rapport des paroles douloureuses. Vous laissez entendre que nos nationaux n'ont pas couru de réels dangers et que nos nerfs ont été surexcités plus que de raison quand on a appris le siège des légations. *Est-ce là une façon de défendre le drapeau ?* Comment voulez-vous que la France soit servie jusqu'à la mort, si nous ne sommes pas unanimes pour rendre hommage à ceux qui l'on défendue ? (Vifs applaudissement.)

On y lit encore : « Il faut baisser le Voile ». Pourquoi baisser le voile ? Notre armée, là-bas, n'a rien fait que d'honorable. (Nouveaux applaudissements.)

Faut-il que soyons réduits à lire dans les journaux la correspondance du maréchal de Waldersee et du général Voyron pour apprendre que nos officiers n'ont rien à se reprocher ? Cette correspondance est tout à l'honneur de notre armée. (Vifs applaudissement.)

En terminant, M. Ribot proteste contre les distinctions établies à propos de l'indemnité et conclut ainsi :

M. Ribot. — Ou l'on n'indemnisera personne, ou tous ceux qui ont souffert sous le pavillon de la France doivent être indemnisés. (Applaudissements au centre.)

Le droit ne dit rien de pareil à ce qu'on veut lui faire dire, et le fait, c'est l'agrandissement de la France, ce sont les souffrances endurées, c'est notre protection accordée à ceux qu'on veut renier aujourd'hui, c'est l'indemnité demandée pour eux à la Chine et consentie par elle.

Il m'importe peu qu'un jésuite, un mariste touche ou non une indemnité pour un vêtement brûlé ; il importe que les hôpitaux et les écoles soient restaurés : voilà quel est l'intérêt français. (Vifs applaudissements.)

Ou il ne faut donner de garantie à personne, ou il faut donner la garantie de la France à tous les intérêts blessés là-bas. Il faut que le gouvernement nous dise s'il accepte les distinctions établies par la commission, s'il s'associe à un vote excluant les Sociétés qui ne justifieraient pas d'une existence légale en France. »

Quand M. Ribot est descendu de la tribune, les deux tiers de la Chambre lui ont fait une ovation enthousiaste.

A 7 heures la suite de la discussion a été renvoyée au lendemain.

Nous n'avons pas toujours approuvé la politique de M. Waldeck-Rousseau ; nous avons parfois regretté ses compromissions avec ces faux républicains que sont les internationalistes, c'est-à-dire, les Hubbard et consorts.

Mais de même que nous avons applaudi son énergie, quand pour imposer au Sultan Turc le respect de notre protectorat, de nos écoles, de nos établissements hospitaliers il a envoyé des navires à Mitylène ; de même nous applaudissons aujourd'hui l'admirable langage dans lequel il flétri les tendances antifrançaises de Hubbard-le-Chinois.

HUBBARD FINANCIER

ou

Un élève des Juifs

Nous avons déjà dit samedi dernier, quel « jongleur - équilibriste » nous avions en notre député provisoire !

D'autre part nous disons ce que pense la presse, à part les journaux des loges, de sa conduite inqualifiable vis-à-vis des missionnaires Français et du corps expéditionnaire de Chine.

Nous disons ici un mot du «financier»

« *Pour ce qui est de l'opération financière préconisée par la commission du budget et M. Hubbard,* dit le journal des débats du 16 novembre *on en connaissait déja le mécanisme et M. Hubbard ne nous a rien appris à ce sujet.* »

Pas d'initiative !!

M. Hubbard explique a sa façon, d'abord que tout cela coûtera très-cher à la France, ensuite que cela ne lui coûtera rien du tout !

Nos seuls misionnaires sont, dit-il, responsables de la guerre ! mais alors nous aurions du seuls les défendre, et à quoi riment les indemnités allouées aux autres puissances ! Et puis on sait bien que des ingénieurs occidentaux sont les véritables auteurs du conflt.

Pas de logigue !!!

« *Quand on raisonne comme un boxeur il est difficile de conclure comme un français !* » (Journal des Débats !)

. . . . . .

Et le « Temps » souligne à la page 7 du rapport le passage suivant :

« L'indemnité d'Etat présentée » pour la France est 195 millions en- » viron, avec un corps expéditionnaire » de 637 officiers et de 16.650 hommes » de troupes. Celle de L'Allemagne » avec 585 officiers et 18.700 hommes » est de 304 millions environ ! »

« Que de malices en ces cinq lignes !

à première vue, on voit clairement que pour un effort militaire égal, l'Allemagne touche 109 millions de plus. Qu'est ce que cela prouve ? Allons au fait !

Il avait été convenu que chacun des Etats présenterait sa « note de frais ». Il eut été imposible et inconvenant de contester ou de discuter. L'Allemagne dit qu'elle a dépensé 304 millions et les réclame. C'est son affaire. La France, dit avoir dépensé 195 millions et les réclame.

Fallait-il majorer nos comptes, aux fins de réaliser un petit bénéfice ? (*un bétite pénéfice*). »

M. Gustave-Adolphe-Achille-Nicolas-Hubbard regrette-t-il que la France n'ait pas, comme on dit « fait danser l'anse du Panier ? »

Pas de moralité ! ! ! !

Enfin, dans la discution qui s'est ouverte lundi à la Chambre M. d'Estournelle a fait remarquer que les « titres remis aux particuliers seront impossibles à négocier. Non seulement on parle de les réduire mais encore de les déprécier... sauf bien entendu ceux du gouvernement.

M. Ribot, ancien président du conseil, ancien ministre des Affaires Etrangéres fait remarquer que le rapport de M. Hubbard n'est pas un compte-rendu financier, mais un discours programme politique et anticlérical.

M. Rouvier, ancien ministre des finances membre, de la commision du budget, lui reproche d'avoir dénaturé par ses commentaires les décisions de la commision !

Pas de capacité financière...

Mais que de phrases... et de gestes. Il est inutile d'insistar, nous avons voulu montrer seulement dans quel esprit était rédigé ce fameux rapport dont ses journaux parlent tant et qui a obtenu si peu de succès :

Plagiat, illogique, immoral... et insuffisant !

X...

M. Hubbard Anti-Français

Un professeur, M. Hervé, a écrit et fait distribuer aux conscrits de l'Yonne un journal qui se propose d'arracher de leur cœur tout sentiment patriotique et d'y mettre à la place l'horreur de la caserne et la haine des officiers. « La caserne prend un fils et rend une brute. » Le galonnard est « un meurtrier », la patrie une infâme blague. Quant au drapeau, une seule place lui convient, « sur le fumier ».

A la requête du général André, des poursuites ont dirigées contre M. Hervé.

M. Hervé vient dêtre acquitté à la à la majorité de faveur (6 voix contre 6) par le jury de l'Yonne. Cet acquittement est un échec personnel pour le Ministre de la Guerre.

Malgré la sympathie qui leur inspire le général André, les « sans patrie » n'ont pas hésité à se réjouir à table, le verre en main, du succès relatif remporté par leurs doctrines devant la Cour d'assises. Ils ont organisé pour dimanche prochain 24 novembre un grand banquet en l'honneur de M. Hervé.

Savez-vous, jeunes gens de la classe qui partez et qui revenez, savez-vous quels orateurs ont été invités à venir glorifier le contempteur du drapeau, de nos trois couleurs Nationales ?

Vous l'avez devinez sans que je le nomme : le citoyen Gustave Adolphe, le vaillant capitaine de la main gauche est de ceux qui sont désignés pour faire l'éloge de cet étrange professeur.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

Mison

Avis. — Le président du four banal de la commune de Mison-Village a l'honneur d'informer le public que l'adjudication du four aura lieu le 24 novembre, jour de dimanche à 2 heures du soir, dans la mairie. Le boulanger actuel quitte la localité.

SISTERON

—o—

Des ancêtres. — *Le Republicain des Alpes* parait dans son dernier numéro, vouloir nous donner des leçons d'histoire et de science héraldique.

Nous lui promettons, de lui montrer, en temps et lieu, *sans rien dénaturer*, nous, que nous connaissons aussi bien que lui notre histoire de France..... et aussi celle d'Angleterre et d'Espagne.... et de Sisteron.

A bon entendeur, salut !

« *Rira bien qui rira le dernier* ».

Un peu de bonne foi. — Serait-ce trop exiger que de demander à notre confrère, le *Républicain des Alpes,* un peu de bonne foi ?

Franchement, à qui pense-t-il en faire accroire lorsqu'il annonce que M. de la Trémoïlle a renoncé à poser sa candidature, qu'il a quitté Sisteron pour n'y plus revenir ?

Tout comme nous, notre confrére sait parfaitement qu'en répandant cette nouvelle, il donne un démenti à la verité. Que cette candidature gêne ses projets, nous n'en doutons pas. Mais pour s'être absenté de Sisteron, M. de la Trémoïlle n'a pas le moins du monde renoncé à ses intentions. Le *Républicain des Alpes* en est aussi convaincu que nous.

Pourquoi alors tâche-t-il de faire avaler à ses lecteurs de pareilles bourdes?

© VILLE DE SISTERON

Sainte-Cécile. — *Touristes des Alpes.* — Programme des morceaux qui seront exécutés Dimanche à 1 h 1/2 sur la Place de la Mairie :

1· Les Chevaux-légers (*allegro*) WETTGE.
2· Mireille (*ouverture*) GOUNOD.
3· L'Eclair (*fantaisie*) HALÉVY.
4· Le Courrier (*polka*) MARNEFFF

Le Chef de Musique,
MARNEFFF.

VUE AFFAIBLIE

Par suite d'un mauvais état de santé.

Quand l'organisme est épuisé par la maladie ou quelque affection chronique il faut pour le reconstituer une aide réelle, efficace, telle que celle suggérée dans la lettre suivante :

Quillan (Aude) 30 décembre 1900

Messieurs. Ma fille Pauline, atteinte d'une maladie d'yeux souffrait cruellement. Elle restait des mois entiers, sans voir la lumière ; ses nuits étaient agitées son appétit nul et la digestion du peu q'elle pouvait

Pauline BOYER

absorber, très difficile. Bien des remèdes avaient été employés, mais en vain aucun d'eux ne put enrayer le mal.

Nous eûmes cependant l'heureuse idée de recourir à l'Emulsion Scott, et environ 15 Jours après le commencement du traitement, nous constations déjà un mieux sensible. Nous continuâmes donc avec confiance l'emploi de votre bienfaisante Emulsion Scott, et maintenant notre fille est radicalement guérie elle mange bien a repris ses forces et point capitale recouvrè la vue. Elle est grande et forte pourses 16 ans et se porte à merveille, Boyer.

De puis bien longtemps nous exposons de notre mieux les bienfaisantes propriétés de l'Emulsion Scott et partout où ce remède est essayé il devient bientôt populaire. Notre marque de fabrique de l'homme tenant un gros poisson sur son épaule et maintenant connue par tous le monde car, grâce a l'Emulsion Scott, chacun peut maintenant absorber l'huile de foie de morue, Recherchez donc bien cette marque de fabrique c'est ainsi que vous reconnaîtrez la véritable Emulsion Scott,

L'Emulsion Scott se trouve dans toutes les bonnes pharmacies, Un échantillon fac-similé de nos flacons sera envoyé franco contre 0 fr.75 de timbres adressé à MM. Delouche et Cie, 2: place Vendôme, Paris

LIBRAIRIE-PAPETERIE-RELIURE
Ancienne maison Peyron
Vollaire Successeur
28 rue droite 28
à côté de M. Turcan, ferblantier

M. VOLLAIRE à l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient de transférer pour cause d'agrandissement, son magasin situé traverse de la Place 10, au No 28, rue droite, et comme par le passé il fera tout son possible pour leur être agréable.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons démangeaisons, bronchites chroniques, maadies de la poitrine, de l'estomac et de a vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à *M Vincent*, 8, place Victor Hugo, à Grenoble qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

Bière de Saint-Robert
Veuve Poulat et Viallet, GRENOBLE
Spécialité de bières brunes et blondes
Entrepositaire général à Sisteron :
FREDÉRIC LATIL

500.000 FRANCS A GAGNER

Nous ne croyons pas sans intérêt d'informer nos lecteurs qu'une importante Société décidé de distraire de son budget de réclame une somme de 500.000 francs, destinée à constituer des prix de 20, 50, 100, 5000 frs. etc., et en vue de récompenser ceux des consommateurs de son produit que voudront bien lui prêter leur concours.

Ces nombreux pris sont destinés aux personnes qui apporteront leur collaboration à cette société sous toutes les formes possibles, et qui lui feront connaître, avec les moyens de les reprimer, les fraudes de toute nature dont son produit est l'objet.

Des prix sont aussi destinés aux meilleurs auteurs de pièces en vers, poésies de toutes sortes, de morceaux de chant de musique etc., vantant les merites de ce produit.

Une Notice explicative donnant les emples détails sur la manière de concourir à un des prix ci-dessus, est adressé franco à toute personne qui en fera la demande par lettre à la Société du St-RAPHAEL QUINQUINA 18, Avenue Parmentier, à Paris.

VACHERIE A CEDER APRÈS FORTUNE

20 Vaches, tout le matériel, riche clientèle lait vendu 250 litres par jour, à 40 et 50 centimes. Bénéfices garantis : 13.000 fr. l'an On traiterait avec 10.000 fr. — Une autre VACHERIE de 12 vaches, laissant un bénéfice annuel de 6.000 fr. : à traiter avec 8.000 francs. Voir ou écrire Robbe, 42, rue des Acacias, 42, Paris.

TRIBUNAL DE COMMERCE
de Sisteron
Liquidation Judiciaire
Avis aux Créanciers

Les créanciers de Fautrier François meunier à Sisteron sont invités à se réunir le quatre décembre 1901 au palais de justice á Sisteron à 11 heures du matin pour la vérification de leurs créances. Ceux qui n'ont pas encore effectué la remise deleurs titres et bordereaux sont invités à les déposer dans le délai de quinzaine au greffe ou dans les mains du liquidateur.

pour extrait
Le commis-greffier
PEIGNON.

TRIBUNAL DE COMMERCE
de Sisteron
Liquidation judiciaire
Avis aux créaneiers

Les créanciers de Michel Michel, voiturier à Clamensane sont invités à se réunir le quatre décembre mille neuf cent un au palais de justice à Sisteron à 11 heures du matin pour la vérification de leurs créances. Ceux qui n'ont pas encore effectué la remise de leurs titres et borderaux son invités à les déposer dans le délai de quinzaine au greffe ou dans les mains du liquidateur.

Pour extrait :
Le commis-greffier
PEIGNON.

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable nom

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet : **40** Centimes

60 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY PARIS 1900
Alcool de Menthe
DE RICQLÈS
Le Seul Véritable Alcool de Menthe
Dissipe les MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC, les INDIGESTIONS.
SOUVERAIN contre la GRIPPE et les REFROIDISSEMENTS.
Se prend à la dose de quelques gouttes, dans un verre d'eau sucrée très chaude dans une tasse de tisane ou de lait chaud.
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
REFUSER LES IMITATIONS
Exiger le nom DE RICQLÈS

Le Gérant L. QUEREL

Sisteron — Imprimerie TURIN

LE DÉPUTÉ DE SISTERON

On lit dans Le " PETIT MARSEILLAIS " du 22 Novembre le portrait aussi exact que peu flatté de notre ridicule député.

Il s'agit de M. Gustave Hubbard qui. dans son rapport sur l'emprunt de Chine, s'est livré à une charge à fond de train contre nos missionnaires établis en Extrême-Orient.

Il voulait qu'on refusât toute protection à ces missionnaires, sous prétexte qu'ils n'étaient pas autorisés en France Cet éminent jurisconsulte, comme l'a appelé délicieusement M. Waldeck-Rousseau, n'oubliait qu'une chose, c'est que la loi sur les associations n'a son application ni aux colonies ni dans les pays de protectorat.

Il est vrai que M. Hubbard n'a pas eu une bonne presse, même ministérielle.

Le TEMPS, notamment, a qualifié son rapport de « monument ». Un autre, moins bienveillants, a ajouté que c'était un « monument d'ineptie ».

Mais c'est surtout M. Waldeck-Rousseau qui, à la tribune, lui a, comme on dit, administré son paquet. On peut affirmer que le président du conseil ne s'est pas mis des mitaines pour passer notre homme par les armes de son ironie la plus cruelle.

Il faut que l'infortuné sectaire en prenne son parti. Le gouvernement, ainsi que la déclaré M. Waldeck-Rousseau, continuera d'étendre sa protection sur toutes les congrégations qui, sur la demande de la France se sont établies à l'étranger.

Mon Dieu, ce n'est pas parce qu'il est député de Sisteron ; mais M. Hubbard ne peut pas souffrir que l'influence française se répande au dehors. Il ne veut pas que nous ayons des protégés en Extrême-Orient. Cela le gêne, l'incommode, l'estomaque, ce bon député. Il aimerait encore mieux le Chinois. Il est revenu l'affirmer hier à la tribune, comme on le verra dans le compte rendu de la séance ; il a répété ses accusations avec autant de désinvolture que d'inconscience. Oui, il adore les Chinois. Chacun son goût. Reste à savoir si lui-même sera toujours du goût des republicains sisteronnais. Ceux-ci, en attendant, sont en train de faire des jaloux, car il n'est pas donné à tous les arrondissements d'être représentés, à la Chambre, d'une façon aussi divertissante.

ARIEL.

© VILLE DE SISTERON

Etude de Me Léopold BÉQUART
SUCCESSEUR DE Me BASSAC
Notaire
SISTERON (Basses-Alpes)

ADJUDICATION
Volontaire

Le Dimanche premier Décembre Mille neuf cent un à deux heures après-midi en l'une des salles de la MAISON d'école du hameau de la Silve, commune de Mison il sera procédé par le ministère de Me BÉQUART notaire à Sisteron à la.

VENTE
Aux Enchères publiques

Des immeubles ci-après désignés appartenant à M. EBORAS François propriétaire à Mison.

Désignation
COMMUNE DE MISON
PREMIER LOT

Maison au hameau de la Clapisse, confrontant Laugier Henri Jourdan, Auvray Honoré.

Mise à prix : Quatorze cents francs.
ci . . . . . 1400 fr.

DEUXIEME LOT

TERRE au quartier des Fonds-salés confrontant Moullet Marius, Doussoulin Joseph, Auvray Honoré.

Mise à prix : Quatorze cents francs
ci . . . . . 1400 fr.

TROISIEME LOT

TERRE au quartier du Pré-Clos, confrontant Doussoulin Joseph, Moullet Marius Hoirs Denis Siard.

Mise à prix treize cents francs.
ci . . . . . 1300 fr

QUATRIEME LOT

TERRE au quartier de Ricave confrontant Canal-Blanc-Claude

Mise à prix : Quatre vingts francs
ci . . . . . 80 fr.

CINQUIEME LOT

TERRE au quartier des Fonds-Salés, confrontant Honoré Auvray, Joseph Doussoulin, Chemin

Mise à prix : Trois cents francs.
ci . . . . . 300 fr.

SISIÉME LOT

Blâche aux quartier du Sueil section A numéro 1828 confrontant vollaire, Louis Oeuf, Louis Fournier.

Mise à prix ; cent francs.
ci . . . . . 100 fr.

Pour tous renseignements s'adresser à Me. BÉQUART notaire dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait
BÉQUART

Etude de Me Charles BONTOUX
AVOCAT-AVOUÉ
à SISTERON (Basses-Alpes).

PURGE
D'hypothèques Légales

D'un procès verbal d'adjudication tranché par devant Monsieur Barnaud juge près le tribunal civil de Sisteron le dix sept Juillet mil neuf cent un enregistré il résulte que M. Henri AMAYENC cafetier demeurant et domicilié à Sisteron, à été déclaré adjudicataire au prix de sept mille cent dix francs du premier lot des immeubles dépendant des successions de Antoine MALDONNAT et de Pauline MICHEL mariés en leur vivant chapeliers à Sisteron, consistant en une Maison sise à Sisteron, rue Saunnerie numéro 1022, 1026 de la section G. du plan cadastral confrontant dans son ensemble du nord LOMBART, du midi Vve TESTON levant la rue.

Copie collationnée de ce procès verbal d'adjudication a été déposée au greffe du tribunal civil de Sisteron le cinq novembre mil neuf cent un et le procès verbal de dépôt délivré par le greffier à été signifié 1° à M. le Procureur de la République près le tribunal civil de première instance de Sisteron ; 2° à la dame Emilia BUSSO épouse de M. Aphonse MALDONNAT planteur demeurant et domicilié ensemble à Mexico 3o à la dame Anna BLANCHET épouse de M. Amédée MALDONNAT représentant de commerce demeurant et domiciliés ensemble à Marseille.

Cette insertion à pour but de purger l'immeuble vendu de toute hypothèque légale inconnue.

C. BONTOUX

Etude de M Charles BONTOUX
AVOUÉ
Près le tribunal civil de Sisteron

PURGE
D'hypothèques Légales

Par acte passé devant Me BÉQUART, notaire à Sisteron le QUATORZE septembre mil neuf cent un enregistré Me Félix BONTOUX, percepteur des contribution directes demeurant et domicilié à troyes (Aube) et Me Charles BONTOUX avoué, près le tribunal civil de première instance de Sisteron y demeurant et domicilié ; ont acquis de Monsieur Sylvin LAMBERT, négociant demeurant et domicilié à Sisteron, une propriété en nature de terre laboure rable située à Sisteron au quartier de Mardaric ou Virail d'une contenance de soixante treize ares dix centiares n° 1158, 1159, 1160 de la section B. moyennant le prix principal de six cents franc; copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du tribunal civil de première instance de Sisteron le seize novembre 1901 et le procès verbal de dépôt délivré parle greffier a été signifié 1. à Monsieur le Procureur de la République près le tribunal civil de Sisteron 2° à la dame Pauline Adèle Irma MICHEL épouse du sieur Silvin LAMBERT Vendeur.

Cette insertion a pour but de puger les immeubles vendus de toute hypothèque légale inconnue.

C. BONTOUX.

PURIFIEZ L'AIR
en brûlant du PAPIER d'ARMENIE
Le meilleur Désinfectant connu.

L'emploi du PAPIER D'ARMENIE au point de vue de l'hygiène des habitations, est un véritable service public.
EN VENTE PARTOUT
Gros : A. PONSOT, 8, Rue d'Enghien, Paris. *Echantillons gratis.*

FORTUNE !
FORTUNE !! PAR LE
Système Américain
le seul qui permette de réaliser en quelques jours, presque sans risque, avec un petit capital, de très gros bénéfices. On peut, avec 250 fr., gagner toutes les semaines de 500 à 1.500 fr.
Bénéfices payés tous les 10 jours.
Demander *notice* à MM. BAHIER et Cie, banquiers, 8, *Rue des Filles Saint-Thomas*, 9, près la Bourse, PARIS.

l'Art de gagner de l'Argent à la Bourse Envoi gratis, GAILLARD, 5, rue Feydeau, PARIS

GRANDENTREPOT de BLÉS

ENGRAIS CHIMIQUES ANIMALISÉS
de tout dosage (*garantis sur analyse*

ANT. REYNIER

Rue Mercerie, SISTERON et GRANDE SAINTE-ANNE

Pour renseignements s'adresser à M. L. PEYROTHE, bijoutier, Rue Mercerie, Sisteron.

HOTEL D'EUROPE
MARSEILLE, Rue des Récollettes
(près le Cours Belzunce)

M. FOURNIER, bas-alpin, à l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient de faire remettre son Hôtel *à* neuf *et que ses chambres confortables sont toujours à des prix très modérés.*

LA MODE NATIONALE
Paraissant le samedi
TROIS GRAVURES DE MODES EN COULEURS
est le seul journal donnant GRATUITEMENT chaque semaine :
UN PATRON DÉCOUPÉ
Grandeur naturelle
et mensuellement :
UNE GRAVURE EN COULEURS
avec texte sur papier de luxe.
EN VENTE PARTOUT 10 cent. le numéro

SISTERON-JOURNAL
EST EN VENTE
MARSEILLE chez Madame GRA· Cours Belzunce.
à AIX chez M. César MARTINET Cours Mirabeau
à TOULON, Chez Mme ROLLAND
KIOSQUE ; BOULEVARD DE STRASBOURG

A CÉDER D'OCCASION
DICTIONNAIRE TROUSSET
volumes en bon état, très jolie reliure
S'adresser au bureau du Journal

Expn Univle Paris 1900. Hors Concours. Membre du Jury
ALAMBICS DEROY
Conformes à la nouvelle loi
pour Bouilleurs de Cru
(Guide Pratique du Bouilleur et Tarifs gratis.)
DEROY FILS AINÉ
71 à 77, r. du Théâtre, PARIS
ENVOI FRANCO DU TEXTE DE LA LOI
En écrivant signaler ce journal.

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE
CIRCULAIRES
Têtes de Lettres
BROCHURES
Lettres de Mariage
DE NAISSANCE
et de Décès
PRIX-COURANT
ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE
SISTERON (B. A.)
AUG. TURIN
Cartes de Visite & d'Adresse
IMPRIMÉS POUR MAIRIES
Affiches de toutes dimensions
La Maison se charge de faire exécuter toutes les
Impressions Lithographiques
LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE
FACTURES
Livres à Souche
REGISTRES
Labeurs
PROSPECTUS
MANDATS
Etiquettes en Couleurs
VARIÉES

LES
CAPSULINES BOBEAU
Au Fer et à la Quassine
Guérissent très rapidement l'Anémie, la Chlorose, les pâles couleurs, la faiblesse du sang. Elles excitent l'appétit, activent la digestion et guérissent la plupart des Maladies chroniques de l'estomac.
En vente dans toute bonne pharmacie à 2 fr. le flacon
Ou chez l'inventeur BOBEAU, pharmacien, à LANGEAIS (Indre-et-Loire)
QUI EXPÉDIE FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE DE 2 FR

LA DISTILLATION
A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE
Avec l'instruction, le bien-être général pénètre chaque jour davantage partout. Un vulgarisateur, bien connu par ses publications utiles dans l'un des journaux les plus répandus, M. VALTIN, collaborateur de *Petit Journal*, a compris tous les avantages de la distillation domestique comme moyen d'accroissement et de bien-être général. Pour rendre son idée pratique, il a imaginé et fait construire par M. BROQUET, de Paris, DONT LES POMPES POUR LES VINS, SPIRITUEUX et tous autres usages, sont si universellement appréciées un alambic portatif, qui par son peu de volume et son prix modéré doit pénétrer partout, particulièrement dans l'intérieur des familles. Il est incontestable qu'il se perd dans la plupart des maisons bien des substances qui pourraient être soumises à la distillation. Par l'usage de l'*Alambic Valyn*, rien ne se perd dans une exploitation bien dirigée : fabrication directe d'alcool pour tous les besoins domestiques, utilisation de toutes les substances végétales : fleurs, fruits, marc de raisins et de pommes, liquides fermentés, grains avariés, eaux distillées, etc., etc., dont les résidus azotés sont encore par surcroît un des éléments de la nourriture du bétail. Sa supériorité, outre la perfection de sa construction et son extrême bon marché, tient aux dispositions des éléments qui le constituent. Par son incontestable utilité, l'*Alambic Valyn* rend de grands services à l'économie domestique, ce qui explique la vogue dont il est l'objet. Demander à M. BROQUET, 121, rue Oberkampf Paris, l'envoi *franco* du *prospectus détaillé*

Pilules Purgatives
H. BOSREDON d'ORLÉANS
Beaucoup de personnes ont rétabli un ordre leur santé par l'usage de ces Pilules dépuratives végétales, rafraîchissantes, depuis longtemps connues. Elles purgent sans interrompre les occupations, dissipent la Constipation, les maux de tête (migraines), les embarras de l'estomac (étourdissements, manque d'appétit), du foie et des intestins ; elles peuvent être à la fois un purgatif complet ou un simple laxatif, et chassent l'excès de bile et des glaires. Très faciles à prendre, elles sont certainement les plus efficaces.
Refuser les Contrefaçons.
Le nom H. BOSREDON est gravé sur chaque Pilule.
PRIX : BOITE, 3 50 ; 1/2 BOITE, 2f.
Envoi franco contre mandat ou timb.-poste adressés au Dépôt général Cédex 10 fr.
GIGON, Pharmacien, 7, rue Coq Héron, PARIS
(ci-devant 25, rue Coquillière)
SE TROUVENT DANS TOUTES LES PHARMACIES
Et à Orléans : H. Bosredon, dépositaire unique.

Le Gérant

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre

Le Maire,

© VILLE DE SISTERON